

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE

SASU 2M DEVELOPPEMENT

Capital social : 500€

Siège social : 3 RUE CHARLES DE GAULLE, 42000 SAINT-ETIENNE

RCS Saint-Etienne sous le numéro 828 170 274

Représentée par Madame YANA Rebecca Arlette en sa qualité de président(e)

L'an deux mil vingt cinq, le vingt sept Janvier à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du responsable légal.

Sont présents ou représentés:

Madame YANA Rebecca Arlette , propriétaire de cent pour cent du capital social de la SASU **2M DEVELOPPEMENT**
soit 500 parts sociales numérotées de 1 à 500.

Soit, 100 % des parts présentes composant le capital social.

Madame YANA Rebecca Arlette , préside la séance en qualité de président(e)/associé

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ce texte a été mis à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1 – Les actes de cession des parts sociales,
- 2 – Nomination du nouveau gérant
- 3 - La mise à jour des statuts

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première Résolution:

Les associés donnent leur agrément à la cession de droits sociaux par Monsieur MUSHTAQ Mehdy qui cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à Madame YANA Rebecca Arlette qui accepte, les 500 parts sociales de 1 euros chacune de valeur nominale qu'il/elle possède dans la société.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité.

Deuxième Résolution:

Les associés désignent Madame YANA Rebecca Arlette , né(e) le 17/05/1981 à Gonesse, de nationalité française, en qualité de président(e)/associé de la SASU **2M DEVELOPPEMENT**, en remplacement du président(e) démissionnaire Monsieur MUSHTAQ Mehdy, pour une période illimitée et avec les pouvoirs de signatures et de représentation conformément aux statuts de la société.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité.

Troisième Résolution :

La mise à jour des statuts par la modification des articles concernés.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

Fait à Saint Etienne

Le 27/01/2025

Le président(e)



Certifié conforme
à l'original

